

Image not found or type unknown



Dispositions particulières

Par **Fidélis**, le **17/03/2008 à 18:42**

Bonsoir,
Je dois insérer plusieurs dispositions particulières sur un contrat d'architecte.
En effet, je suis maître d'ouvrage, j'ai reçu un contrat signé par l'architecte, celui-ci ne comporte pas de dispositions particulières.
Comment puis-je les insérer sur ce contrat?
En mention manuscrite sur l'espace laissé libre?
Sur une feuille jointe au présent contrat?
Quelles sont les précautions à prendre?
Merci Bonne soirée